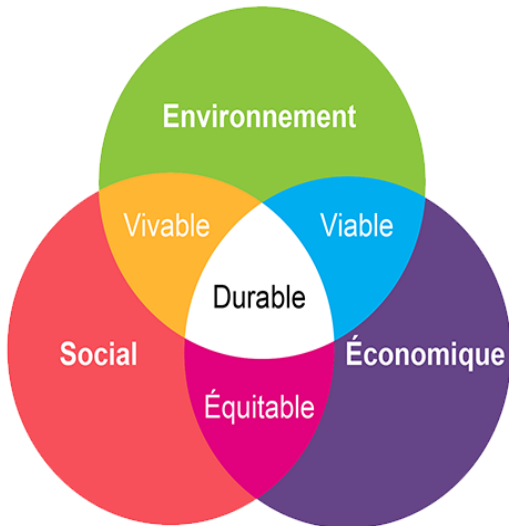


CHARTRE ETHIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



L'A.I.F.E. défend les valeurs de service public dont l'éthique et le développement durable, en tant que concepts pour l'action, sont deux composantes essentielles.

En vue d'une démarche éthique, indispensable aux changements sociaux actuels, nous adoptons une posture de respect, d'honnêteté, d'humilité et de solidarité envers toute personne en relation avec l'A.I.F.E. : collègues, partenaires, bénéficiaires, apprenants.

A travers les principes de cette charte, nous nous engageons à protéger l'environnement et à favoriser le développement économique et le progrès social.

Dans la perspective d'un vivre ensemble et d'un agir en commun en partage, nous portons la responsabilité de montrer un exemple citoyen dans l'application et la mise en œuvre concrètes et quotidiennes des principes d'éthique et du développement durable.



Utilisation maîtrisée des ressources naturelles



- ❖ Gérer les consommations d'eau
 - ⇒ Stop aux robinets qui coulent !
- ❖ Surveiller et réduire les consommations d'énergie
 - ⇒ Eteindre l'éclairage et les chauffages des locaux inutilisés, ...
- ❖ Diminuer les déchets à la source, les trier
 - ⇒ Utiliser des containers adaptés, ...
- ❖ Réduire la consommation de nos consommables
 - ⇒ Limiter les impressions aux documents importants, utiliser des feuilles de brouillons, ...

 **Garantir l'équité sociale** 

- ❖ Lutter contre tous types de discrimination
 - ⇒ Agir contre toutes les formes de discrimination que pourraient rencontrer les bénéficiaires, dans l'emploi, le logement, la santé ou l'éducation
- ❖ Assurer la confidentialité des entretiens
 - ⇒ Ne jamais divulguer au public des informations concernant la situation personnelle d'un bénéficiaire
- ❖ Soutenir les personnes en difficultés
 - ⇒ Mettre en place une démarche d'accompagnement afin de favoriser l'insertion ou la réinsertion socioprofessionnelle

 **Préserver la qualité de l'emploi** 

- ❖ Favoriser les relations employeurs – employé et entre employés
 - ⇒ Organiser régulièrement des concertations afin de partager les informations, soutenir les collègues en difficultés, ...
- ❖ Favoriser les relations avec les partenaires de l'AIFE
 - ⇒ Organiser régulièrement des rencontres afin d'échanger sur les méthodes, les outils, participer aux bilans des actions, ...
- ❖ Accéder à la formation professionnelle
 - ⇒ Participera aux différentes formations proposées afin de développer ses compétences

Dans la mesure où cette charte a vocation à voir ses principes ci-dessus appliqués et mis en action au quotidien, chacun est responsable de la garantie de mise en œuvre concrète de cette charte.

Le directeur de l'A.I.F.E

Monsieur BOUKHATEB

Signature des salariés

Mise à jour de la charte : février 2017

Association Initiative Formation Emploi
Bd Pierre Bérégovoy, rue des acacias - 62640 Montigny en Gohelle
☎ 03 21 76 23 07 – fax : 03 21 76 32 35 – secretariat@aife.fr